



Paris, le 15 mars 2016

Fédération  
des activités postales et des télécommunications  
25/27 rue des Envierges 75020 Paris  
Tél : 01 44 62 12 00 Fax : 01 44 62 12 34  
sudptt@sudptt.fr <http://www.sudptt.org>

A l'attention de Mr Philippe Wald  
Président de La Poste  
44 boulevard du Vaugirard  
75757 Paris Cedex 15

Monsieur le Président

Objet : Préavis de grève

La Fédération SUD PTT des Activités Postales et de Télécommunications dépose ce jour un préavis de grève d'une durée illimitée à partir du mercredi 23 mars 2016. Il débutera à 0 h.  
Pour les services de nuit, ce préavis débutera le mardi 22 mars 2016 à 17 h.  
Ce préavis de grève couvre l'ensemble du personnel de la Poste, fonctionnaires, salarié-es de droit privé ou de droit public, ainsi que les agents appelés à les remplacer.

Ce préavis est motivé contre les effets du plan stratégique et pour l'exigence de véritables négociations sur l'ensemble de la politique menée actuellement qui vise à réduire les effectifs et les emplois dans tous les services, à intensifier les projets de réorganisation ; à détériorer les conditions de travail ; à faire pression sur les objectifs aussi bien managériaux que commerciaux ; et à faire l'impasse sur une véritable revalorisation salariale qui soit équitable entre les personnels salariés et fonctionnaires qui se traduit par une perte réelle de pouvoir d'achat.

Plus largement nous revendiquons :

- Le comblement de tous les emplois vacants
- L'arrêt des réorganisations, des fermetures et des délocalisations des services
- L'arrêt des mobilités forcées
- La transformation de tous les contrats précaires en CDI
- L'arrêt du recours à la sous-traitance avec l'intégration de son personnel dans les effectifs
- L'arrêt de toutes de formes de pressions managériales
- Pour une véritable reconnaissance de la pénibilité dans tous les métiers
- Pour des moyens et volant de remplacement à 25%
- Pour la revalorisation immédiate et significative de l'ensemble des rémunérations de 5 % de tous les personnels
- Pour l'octroi du treizième mois.
- Pour une prime immédiate de 300 €
- Pour l'arrêt de toutes formes de répression syndicale
- Pour un débat public sur les missions de service public postal
- Pour le maintien et contre la fermeture et la transformation du réseau des bureaux de Poste

Soyez assuré, Monsieur le Président, de notre parfaite considération.

Pascal Panozzo  
Secrétaire fédéral